



CONDITIONS GENERALES POUR LE PASSEPORT VACANCES

(CES CONDITIONS S'ADRESSENT AUX ENFANTS NE
FAISANT PARTIE DES ATELIERS OU DE L'AES)

Conditions de participation

Pour participer au passeport vacances : nous proposons d'être membre de l'association en payant la cotisation qui couvre l'année du 1^{er} juillet au 30 juin. Ce montant est valable pour une famille. **Le montant de la cotisation est de CHF 50.00.**

En ce qui concerne les enfants venant uniquement pendant les vacances, un montant de **CHF 25.00** sera du par enfants pour les frais de matériel.

Nous acceptons des familles non-membre: l'activités de 9h à 11h ou de 13h30 à 16h coute 29.00. Ces familles peuvent inscrire leurs enfants aussi avant les heures des activités s'il y a un besoin.

Prix

Les activités coûtent CHF 8.50/heure. Les heures sont fractionnées au quart d'heure. Les activités ne sont pas remboursées si l'enfant se désiste, sauf en cas de maladie ou d'accident avec certificat médical. Si besoin, nous accueillons les enfants selon les horaires suivants : de 7h30 à 9h00, entre 11h30 et 14h00 et dès 16h30 jusqu'à 18h00 au plus tard pour **un montant de CHF 8.50/heure.** Les demandes de gardes supplémentaires doivent être faites à l'avance. Nous vous demandons de respecter les horaires des activités, ainsi que ceux réservés pour la garderie. **Les enfants doivent impérativement prendre des pantoufles.**

Le repas du midi coûte **CHF 6.-jusqu'à la 4H puis 9.-(selon nouvelle condition de la Rosière).** **En cas d'allergies alimentaires, merci de le mentionner à l'inscription, nous en tiendrons compte et prendrons contact avec vous.** La collation coûte CHF 2.00, le petit déjeuner CHF 2.50. Ces montants sont facturés en plus des activités.

Chaque enfant doit être assuré contre les accidents et couvert par une responsabilité civile.

Lors des sorties, les enfants qui arrivent en retard ne sont pas attendus.

Merci aux parents de ne pas se parquer le long de la route, mais correctement devant le portail ou sous le noyer sur la place aménagée.

Inscriptions et paiements

Les inscriptions se font par Email sur le document officiel : petitmoulin@bluewin.ch. Une confirmation d'inscription vous sera transmise avec la facture.

Les paiements doivent se faire dès confirmation des activités. Pour les paiements effectués au guichet postal, les frais vous seront facturés sur votre prochaine facture. Vous pouvez aussi payer, au comptant, directement au P'tit Moulin, une quittance vous sera délivrée.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

En cas de non-paiement des activités, l'association se réserve le droit de refuser un enfant lors de son arrivée.